Recueil Constant Cons

CHRONIQUE / Société

La distinction des sociétés cotées et non cotées : un premier pas vers une recomposition plus ambitieuse du droit des sociétés par actions?

> France Drummond et Julie Klein

30

ÉDITORIAL

1 L'État de droit, l'illusion ou la méthode, Daniel Mainguy

ACTUALITÉS

- 18 Ordonnance (article 38 de la Constitution): contrôle de légalité avant ratification
- 24 Conférences (Cour de cassation): office du juge, enjeux économiques et impartialité

IN MEMORIAM

27 Dominique Randoux (1945-2020), Gaël Chantepie et Nicolas Dissaux

POINT DE VUE

28 Les fondements juridiques des devoirs des administrateurs, Alain Couret

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 39 Chronique : Nouvelles retouches de l'appel civil ou le syndrome de la réforme permanente, Maxime Barba
- 46 Panorama : Responsabilité civile, Philippe Brun, Olivier Gout et Christophe Quézel-Ambrunaz
- 57 Notes : Conditions indignes de détention (provisoire) : le Conseil constitutionnel est-il devenu europhobe ?, note sous Cons. const., 2 oct. 2020, Jérôme Roux
- Droit probatoire et protection du consommateur : où la motivation explicite des arrêts de la Cour de cassation ne garantit pas leur bien-fondé, note sous Civ. 1^{re}, 21 oct. 2020, Gwendoline Lardeux
- Le chant du cygne de l'obligation de sécurité?, note sous Civ. 3e, 5 nov. 2020, Olivier Penin

ENTRETIEN

72 Fabien Matras – Présentation de la mission d'information flash relative à la déontologie des officiers publics et ministériels



Recueil

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 01 4064 5466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT. DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

CHEFS DE RUBRIOUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tél.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Janvier 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14e

RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0.08 kg/t

Ce numéro contient un encart « Plaquettes Codes et Ouvrages Pro »

SOMMAIRE

ÉDITORIAL Daniel Mainguy

L'État de droit, l'illusion ou la méthode



DROIT DES AFFAIRES

Vente à distance (crédit affecté): portée de

l'exécution du contrat nul, Civ. 1^{re}, 9 déc. 2020

Créance postérieure (non privilégiée): relevé de

Période suspecte (report): date d'appréciation

Liquidation judiciaire (reprise des poursuites):

signification au débiteur, Com. 9 déc. 2020

Faillite personnelle (action): interdiction des

Obligation de vigilance (plan de vigilance de

Total): compétence du tribunal de commerce,

Consommation

Entreprise en difficulté

forclusion, Com. 9 déc. 2020

transactions, Com. 9 déc. 2020

Versailles, 10 déc. 2020

Bien-Propriété

Civ. 1^{re}. 9 déc. 2020

Civ. 2e, 17 déc. 2020

6

Société et marché financier

DROIT CIVIL

Servitude de passage (enclave): panneau

d'interdiction de circuler, Civ. 3°, 17 déc. 2020

à un titre de propriété, Civ. 3º, 17 déc. 2020

Contrat-Responsabilité-Assurance

Produits défectueux (dommage causé au

produit): action en résolution de la vente,

Assurance (prescription biennale): point de

Famille-Personne-Succession

rencontres, Civ. 1ª, 16 déc. 2020

départ du délai en cas de recours d'un tiers,

Mariage (adultère): publicité pour un site de

Adoption (à l'étranger): effets produits sur la

d'innocence): mise en balance des intérêts par

Curatelle (assistance): introduction d'une action

DROIT IMMOBILIER

Bail d'habitation (usage paisible): résiliation

DROIT INTERNATIONAL

Protection animale (abattage rituel): validité du

procédé d'étourdissement, CJUE 17 déc. 2020

délai raisonnable et preuve de la recherche,

Citoyenneté européenne (recherche d'emploi):

filiation en France, Civ. 1^{re}, 16 déc. 2020

Liberté d'expression (présomption

le juge, Civ. 1^{re}, 6 janv. 2021

11

en justice, Civ. 3e, 17 déc. 2020

justifiée par la violence physique, Civ. 3°, 17 déc. 2020

ET EUROPÉEN

Droit européen

CJUE 17 déc. 2020

Prescription acquisitive (trentenaire): opposition

et dette incertaine, Com. 9 déc. 2020

DROIT PENAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Infraction routière (personne morale): conventionnalité du régime, Crim. 15 déc. 2020

Confiscation (crime): portée de la motivation de la cour d'assises, Crim. 16 déc. 2020 Faux (document administratif): détention par

l'intermédiaire d'autrui, Crim. 6 janv. 2021

Presse et communication

Diffamation (corps constitué): délibération préalable de l'assemblée générale, Crim. 15 déc. 2020 Médias audiovisuels (fourniture de services): ordonnance de transposition de la directive

Procédure pénale Responsabilité pénale (incapable majeur): défaut d'expertise médicale, Crim. 16 déc. 2020 Vidéosurveillance (voie publique): respect de la vie privée, Crim. 8 déc. 2020

Mandat d'arrêt européen (exécution): risque de violation du droit à un procès équitable, CJUE 17 déc. 2020



DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étrangers (entrée et séjour): recodification à droit constant

Loi de programmation de la recherche: publication après validation partielle

Droit constitutionnel

Ordonnance (article 38 de la Constitution): contrôle de légalité avant ratification, CE 16 déc. 2020

Fiscalité

Contentieux de l'impôt (garanties): exclusion de l'article 6, § 1, de la Convention EDH, Com. 16 déc. 2020

Santé publique

Urgences sanitaires (gestion): présentation d'un projet de loi



DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Salaire (action en paiement): portée des dispositions transitoires, Soc. 9 déc. 2020 Licenciement (faute grave): indemnisation en cas de circonstances vexatoires, Soc. 16 déc. 2020



PROCEDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Conférences (Cour de cassation): office du juge, enjeux économiques et impartialité Compétence (appel): régularisation du défaut de motivation du recours, Civ. 2º, 10 déc. 2020

Voie d'exécution

Astreinte (liquidation): exécution de l'obligation par un tiers, Civ. 2°, 10 déc. 2020

Recueil Dalloz - 14 janvier 2021 - nº 1



IN MEMORIAM

POINT DE VUE

Dominique Randoux (1945-2020) par Gaël Chantepie et Nicolas Dissaux

Les fondements juridiques des devoirs des administrateurs par Alain Couret



CHRONIQUES

30 La distinction des sociétés cotées et non cotées: un premier pas vers une recomposition plus ambitieuse du droit des sociétés par actions?
par France Drummond et Julie Klein

39 Nouvelles retouches de l'appel civil ou le syndrome de la réforme permanente par Maxime Barba

PANORAMA

46

Responsabilité civile novembre 2019 – octobre 2020 par Philippe Brun, Olivier Gout et Christophe Quézel-Ambrunaz

La rédaction du Recueil vous souhaite une bonne année 2021

NOTES

68

57 Conditions indignes de détention (provisoire): le Conseil constitutionnel est-il devenu europhobe?, note sous Cons. const., 2 oct. 2020 par Jérôme Roux

Droit probatoire et protection du consommateur: où la motivation explicite des arrêts de la Cour de cassation ne garantit pas leur bien-fondé, note sous Civ. 1™, 21 oct. 2020 par Gwendoline Lardeux

Le chant du cygne de l'obligation de sécurité?, note sous Civ. 3°, 5 nov. 2020 par Olivier Penin



Fabien Matras Présentation de la mission d'information flash relative à la déontologie des officiers publics et ministériels

A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

72

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
 pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr